



RESEAU HB

## Barème d'honoraires de

Applicable à compter du 25 Avril 2019

### Transaction

Le présent barème concerne la vente immobilière hors immobilier d'entreprise, VEFA droit au bail

Prix de vente	Honoraires	Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 30 000 €		370 001 € à 390 000 €	
30 001 € à 50 000 €		390 001 € à 410 000 €	
50 001 € à 70 000 €		410 001 € à 450 000 €	
70 001 € à 90 000 €		450 001 € à 500 000 €	
90 001 € à 110 000 €		500 001 € à 550 000 €	
110 001 € à 130 000 €		550 001 € à 600 000 €	
130 001 € à 150 000 €		600 001 € à 650 000 €	
150 001 € à 170 000 €		650 001 € à 700 000 €	
170 001 € à 190 000 €		700 001 € à 750 000 €	
190 001 € à 210 000 €		750 001 € à 800 000 €	
210 001 € à 230 000 €		800 001 € à 850 000 €	
230 001 € à 250 000 €		850 001 € à 900 000 €	
250 001 € à 270 000 €		900 001 € à 950 000 €	
270 001 € à 290 000 €		950 001 € à 1 000 000 €	
290 001 € à 310 000 €		1 000 001 € à 1 150 000 €	
310 001 € à 330 000 €		1 150 001 € à 1 300 000 €	
330 001 € à 350 000 €		1 300 001 € à 1 500 000 €	
350 001 € à 370 000 €		Au delà de 1 500 000 €	

Les honoraires de l'agent mandataire ne peuvent dépasser le présent barème concernant un mandat de vente ou mandat de recherche. Il ne peuvent être modifiés qu'à la seule baisse pour des opérations particulières tout en restant proche du prix indiqué sur le présent barème d'honoraires.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire inscrite au mandat.

Les honoraires sont exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC), ils sont dus le jour de la signature de l'acte définitif. RESEAU HB ainsi que ses agents commerciaux ne perçoivent aucuns fonds provenant des clients lors de la réservation.

Les agents commerciaux RESEAU HB ne sont pas habilités à rédiger d'avant-contrat, promesse unilatérale, promesse synallagmatique, bail de location ou état de lieux. Ils doivent être rédigés par un notaire, avocat ou huissier.



RESEAU HB

Les Honoraires sont payés à RESEAU HB contre une facture au nom du débiteur.

Dans le cadre d'une vente inter-cabinet, le barème applicable est celui de l'agence titulaire du mandat de vente. Chaque agent commercial ayant adopté un barème qui lui être propre et encadré par RESEAU HB, vous pouvez consulter le barème de l'agent commercial :

- Sur le site internet [www.reseauhb.fr](http://www.reseauhb.fr) dans la rubrique dédiée à l'agent commercial
- Depuis une des annonces de l'agent commercial

## Location

Conformément à l'article 5 de la Loi du 6 Juillet 1989, les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire

### **Honoraires à la charge du bailleur**

Services inclus dans les honoraires à la charge du bailleur

Promotion du bien sur les supports internet	Présentations des dossiers de location et conseils
Recherche, visite des candidats locataires et du preneur	Conseils pour la création du dossier de location par le preneur

Zone très tendue : 12 € TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

Zone Tendue : 10 € € TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

Zone non tendue : 8 € TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

### **Honoraires à la charge du locataire**

Services inclus dans les honoraires à la charge du locataire

Visite du bien	Aide et conseils à la constitution du dossier
----------------	---

Zone très tendue : 12 € TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

Zone Tendue : 10 € € TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

Zone non tendue : 8 € TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

La rédaction du bail ainsi que l'établissement de l'état des lieux ne fait pas partie des prestations incluses.

L'état des lieux devra être réalisé sous la responsabilité d'un notaire, huissier, avocat ou spécialiste habilité. Les frais seront répartis à hauteur de 50 % entre le bailleur et le preneur sans dépasser la valeur plafonnée à 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable du bien. Le bailleur dispose de la possibilité de réaliser, sans frais, l'état des lieux qu'il portera sous sa responsabilité.



RESEAU HB

La rédaction du bail devra être réalisée sous la responsabilité d'un notaire, huissier, avocat ou spécialiste habilité.

Les frais seront répartis à hauteur de 50 % entre le bailleur et le preneur. Le bailleur dispose de la possibilité de rédiger, sans frais, le bail qu'il portera sous sa responsabilité.

Les Honoraires sont payés à RESEAU HB contre une facture au nom du débiteur.

Les honoraires sont exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC), ils sont dus le jour de la signature du bail de location.

### Honoraires commerces et cession de parts sociales

Prix de vente	Honoraires (H.T)	Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 30 000 €	<b>5 000 €</b>	50 001 € à 100 000 €	<b>10 000 €</b>
30 001 € à 50 000 €	<b>7 500 €</b>	Au delà de 100 000 €	<b>10 %</b>

Les honoraires sont exprimés en Hors Taxes (HT) il convient d'ajouter la TVA à la valeur en vigueur. Les honoraires sont dus le jour de la signature de l'acte définitif.

Les honoraires de l'agent mandataire ne peuvent dépasser le présent barème concernant un mandat de vente ou mandat de recherche. Il ne peuvent être modifiés qu'à la seule baisse pour des opérations particulières tout en restant proche du prix indiqué sur le présent barème d'honoraires.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire inscrite au mandat.

RESEAU HB ainsi que ses agent commerciaux ne perçoivent aucuns fonds provenant des clients lors de la réservation.

Les agents commerciaux RESEAU HB ne sont pas habilités à rédiger d'avant-contrat, promesse unilatérale, promesse synallagmatique, bail de location ou état de lieux. Ils doivent être rédigés par un notaire, avocat ou huissier.

Les Honoraires sont payés à RESEAU HB contre une facture au nom du débiteur.

Dans le cadre d'une vente inter-cabinet, le barème applicable est celui de l'agence titulaire du mandat de vente.

### VEFA

Concernant la vente de programmes neufs par des mandats de commercialisation ou délégations de mandats, le barème applicable est celui du promoteur s'occupant du programme.

Dans ce cadre, la grille tarifaire de RESEAU HB et de ses agents commerciaux est celle imposée par le promoteur dans ses prix et conditions.